



## Première séance

Mercredi 28 mai 2014, 10 h 15

Présidence de M<sup>me</sup> Velásquez de Avilés,  
Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail,  
et de M. Funes de Rioja

### OUVERTURE DE LA SESSION

*Original espagnol: M<sup>me</sup> VELÁSQUEZ DE AVILÉS (Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)*

En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour l'année 2013-14, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter à tous la bienvenue à Genève.

### ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

*Original espagnol: M<sup>me</sup> VELÁSQUEZ DE AVILÉS (Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)*

Nous allons commencer par l'élection du Président de la Conférence. Je vous prie de bien vouloir maintenant présenter les candidatures.

*Original anglais: M. NAZIRI ASL (gouvernement, République islamique d'Iran, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental)*

Le groupe gouvernemental a le plaisir de proposer la candidature de M. Funes de Rioja, membre employeur d'Argentine, au poste de Président de la Conférence.

Je sais que M. Funes de Rioja est déjà bien connu auprès de très nombreux délégués présents ici.

J'ai, en fait, l'intention de laisser le soin de présenter les qualités éminentes de M. Funes de Rioja aux porte-parole employeur et travailleur. J'ajouterai simplement que M. Funes de Rioja est venu pour la première fois à la Conférence internationale du Travail en tant que membre employeur de la délégation argentine en 1976. Il a été membre employeur de la Commission de vérification des pouvoirs de 1991 à 1999 et Vice-président employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail depuis 2000. Je suis certain qu'il connaît mieux que quiconque dans cette salle la nature du tripartisme, la culture de l'OIT, le dialogue et le consensus.

J'ai donc le plaisir et l'honneur de présenter sa candidature à la présidence de cette session de la Conférence.

*Original anglais: M. RØNNEST (employeur, Danemark; président du groupe des employeurs)*

Au nom du groupe des employeurs, je tiens à remercier tous les membres du groupe gouvernemental qui ont permis à cette 103<sup>e</sup> session de la

Conférence internationale du Travail d'être présidée par un membre de notre groupe.

Il n'est guère besoin, j'en suis convaincu, de présenter M. Funes de Rioja: il est en effet Vice-président employeur du Conseil d'administration depuis quatorze ans et assiste régulièrement à cette Conférence depuis trente-six ans. Daniel a consacré toute sa carrière à la politique internationale du travail. Spécialiste du droit constitutionnel, avocat en exercice renommé dans son pays, l'Argentine, Daniel a dirigé notre groupe en promouvant et en défendant énergiquement les intérêts de la communauté des employeurs du monde entier. Il l'a toujours fait dans le respect des valeurs fondamentales de cette institution. Fidèle à ses fermes convictions, pleinement intègre, il est profondément attaché aux valeurs du tripartisme, valeurs qui orientent notre travail non seulement dans le cadre de cette Conférence, mais pour toutes les activités que nous menons à l'OIT.

Daniel est selon nous une personnalité qui incarne les vertus de cette Organisation; son expérience et les compétences encadreront les travaux de cette Conférence, à la satisfaction de tous.

Au nom de notre groupe, je vous fais part de ma reconnaissance pour le soutien apporté à sa nomination.

*M. CORTEBEECK (travailleur, Belgique; président du groupe des travailleurs)*

C'est avec un grand plaisir que je soutiens la candidature de Daniel Funes de Rioja comme Président de la 103<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail. Pendant quinze ans, j'ai pu suivre le parcours de Daniel Funes au sein de l'Organisation internationale du Travail. Premièrement, pendant mes années comme président du groupe des travailleurs au sein de la Commission de l'application des normes, et ces trois dernières années en tant que collègue porte-parole au Conseil d'administration.

Nous n'avons pas les mêmes points de départ, et il est tout à fait normal que les employeurs n'aient pas toujours la même vision ni le même avis que les travailleurs. Mais ce que j'apprécie chez Daniel, c'est son sens de l'écoute des points de vue des travailleurs et des gouvernements, c'est son sens du dialogue, c'est son ouverture d'esprit et c'est surtout sa volonté de rechercher des solutions. Sa trajectoire est impressionnante. Daniel Funes de Rioja mérite de présider cette Conférence.

Je vous remercie de me donner la possibilité de m'adresser à la Conférence internationale du Travail, réunie pour cette 103<sup>e</sup> session, et d'avoir soumis la candidature de M. Funes de Rioja, délégué employeur de l'Argentine depuis de nombreuses années et nouveau Président de l'Organisation internationale des employeurs, à la présidence de cette Conférence.

Cette nouvelle élection, quatorze ans plus tard, d'un représentant des employeurs à un poste d'aussi haut niveau mérite d'être soulignée. M. Funes de Rioja est une figure emblématique de l'OIT. Il exerce des fonctions importantes, notamment celles de Vice-président de la Commission de l'application des normes et du Conseil d'administration, depuis plus de vingt ans. Mais cet honneur qui lui est fait, qui est un honneur pour l'Argentine également, est sans aucun doute le fruit de son engagement durant toutes ces années pour défendre fermement les principes de l'OIT et du dialogue.

En Argentine, M. Funes de Rioja intervient dans les nombreux domaines dans lesquels le pays applique un véritable tripartisme. Il joue un rôle de premier plan, au sein du secteur dont il représente les intérêts, dans un vaste groupe de partenaires sociaux avec lesquels il est en dialogue permanent. Nos avis divergent parfois sur certains points, mais nous pouvons lui faire confiance pour résoudre tout conflit par la voie du consensus et pour assurer une représentation tripartite de grande qualité lors des réunions aux niveaux national et international. La présidence de cette Conférence requiert de telles qualités. Nous autres, qui avons pris part aux organes de direction de l'OIT, connaissons l'importance du lien qui permet à la Conférence annuelle, d'une part, et au Conseil d'administration, d'autre part, d'interagir avec le Bureau international du Travail. La présence du Président permettra d'assurer cette interaction. Je tiens à souligner que, pour l'Argentine, l'élection d'un Président de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence qui est né et a grandi dans notre pays, qui est diplômé de l'enseignement public et dont les titres ont été validés par une action reconnue au niveau mondial est un grand honneur. Notre intention n'est pas de nous attribuer le mérite d'autrui, mérite qui revient assurément à M. Funes de Rioja en vertu de ses compétences et qualités personnelles immenses, mais il est certain que tous les représentants du monde du travail argentin, dont un grand nombre sont présents dans cette salle, ont parcouru un chemin ponctué d'accords et de désaccords, marqué par des difficultés et des apprentissages mutuels. Cette compréhension et cet échange sont le résultat de nombreux facteurs, mais ils témoignent essentiellement de la volonté d'un peuple qui vit en démocratie depuis trente ans et qui, depuis onze ans, traverse une période de forte reprise de l'emploi et de revendication profonde des droits sociaux et des droits du travail. Il s'agit précisément des droits que définit et renforce cette Organisation, et cela nous invite une fois de plus à travailler et à agir en faveur de l'égalité et de la dignité des travailleurs, dans un cadre de production durable et respectueux de ces droits. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons à M. Funes de Rioja plein succès dans le cadre de cette nouvelle fonction. M. Funes de Rioja, avec

toute mon affection et mon respect, votre succès est mérité.

*Original espagnol: M<sup>me</sup> VELÁSQUEZ DE AVILÉS (Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)*

La proposition faite par M. Naziri Asl a été dûment présentée et soutenue. Y a-t-il d'autres propositions de candidature?

En l'absence d'autres candidatures, il m'incombe de déclarer M. Funes de Rioja, de la République d'Argentine, représentant du groupe des employeurs, élu à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

*(M. Funes de Rioja, représentant du groupe des employeurs, Argentine, élu Président de la Conférence, prend place au fauteuil présidentiel.)*

## DISCOURS DU PRÉSIDENT

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

J'aimerais en premier lieu adresser mes remerciements au groupe gouvernemental, et en particulier à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran, ainsi qu'à chacun des membres de ce groupe d'avoir soumis mon nom comme candidat à la présidence de cette Conférence.

J'aimerais également remercier le ministre du Travail de l'Argentine qui a eu la délicatesse et la gentillesse d'être présent aujourd'hui pour soutenir cette proposition pour le compte de l'Argentine.

J'aimerais mentionner mes collègues, M. Cortebeek et M. Rønne. Nous avons travaillé main dans la main dans cette instance depuis de nombreuses années, chacun avec nos différences et nos intérêts respectifs, mais en poursuivant un destin et des objectifs communs. Ce consensus entre gouvernements, travailleurs et employeurs reflète ce qu'est le tripartisme. Cette instance, dont les mandats sont unis non seulement parce qu'ils font partie d'un même univers, mais aussi parce qu'ils représentent une pluralité culturelle et linguistique, nous permet à tous d'être unis aujourd'hui pour discuter d'intérêts communs.

Permettez-moi également de souligner que la présence parmi les membres de la délégation de mon pays du ministre du Travail et de M. Martinez, représentant des travailleurs de l'Argentine, confirme que le tripartisme, qui occupe une place particulière dans ma carrière, comme on l'a très généreusement dit, est appliqué également dans notre pays, en dépit de toutes les difficultés et de tous les défis qui l'accompagnent, et ce avec une très grande conviction.

Permettez-moi également, à l'occasion de cette introduction, d'exprimer mon appréciation et mon respect pour notre Directeur général, M. Ryder, qui incarne le tripartisme non seulement par essence, mais aussi sur le plan linguistique – comme tous mes collègues ont pu le constater au fil des ans – et qui a œuvré en faveur de ce processus avec générosité, détermination et enthousiasme.

Au nom de l'Organisation internationale des employeurs, dont j'assume la présidence depuis hier, et de l'Union industrielle d'Argentine, dont je suis issu et que je représente depuis plusieurs dizaines d'années, je vous remercie tous.

Un dernier mot pour faire appel à la mémoire. Je ne suis pas le premier Argentin à occuper ce poste et j'aimerais que l'on se souvienne du premier

Argentin qui l'a occupé: en 1928, Carlos Saavedra Lamas, un Argentin, fut le premier Président d'une Conférence internationale du Travail originaire d'Amérique du Sud. Il a reçu le prix Nobel de la paix en 1936 et a présidé l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Argentins apprécient particulièrement l'OIT, raison pour laquelle nous sommes présents, et raison pour laquelle j'accueille l'honneur qui m'est fait principalement en tant qu'Argentin.

M. Saavedra Lamas a présenté à cette Conférence le premier avant-projet de code du travail pour notre pays. De nombreuses années plus tard, nous avons mis en place un système normatif extrêmement important dans ce domaine, lequel, comme toujours examiné conformément aux principes du dialogue social.

Je m'engage à ne ménager aucun effort non seulement pour que les travaux que mènera cette Conférence soient fructueux, mais aussi pour que les valeurs qui nous unissent soient réaffirmées, au-delà des positions légitimes et des intérêts que les gouvernements, les travailleurs et les employeurs représentent. Sur ce point je serai très clair: la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable constituent selon moi le cadre de référence de notre vision et le fondement de notre doctrine, et elles orientent nos travaux.

Il ne fait aucun doute que la Conférence, une fois de plus, est l'occasion de mettre en pratique les principes qui ont inspiré la création de l'OIT, de confirmer sa vocation tripartite et la validité de ses valeurs fondatrices. Mais nos travaux n'auraient aucune valeur si nous ne parvenions pas en même temps à moderniser nos procédures pour mieux garantir leur application dans la pratique. Nous traversons une époque de changement. Le changement n'implique pas de renoncer à ses croyances et à ses convictions, mais d'adapter ses méthodes et ses procédures aux nouvelles réalités pour renforcer la pertinence et les fonctions de l'Organisation, définies dans sa Constitution.

Dans son rapport à la session précédente de la Conférence, notre Directeur général, M. Ryder, avait indiqué que, même si l'OIT avait su s'adapter au changement de manière créative par le passé, les mandants avaient toujours le sentiment que la capacité de changement de l'OIT était en voie d'être dépassée par le rythme et l'ampleur de l'évolution de l'économie mondialisée. C'est la raison pour laquelle il est fondamental et stratégique de s'engager, que nous mettions tout en œuvre et que nous nous adaptions au changement afin de répondre au besoin d'immédiateté et d'efficacité. Aussi, la réforme du Conseil d'administration est une réussite au regard de la dynamique, de la participation et de la reformulation des priorités en ce qui concerne la gouvernance.

La mise en marche du processus de réforme de la Conférence impliquera également des efforts et la participation active de tous. Cette session de 2014 de la Conférence va mettre à l'épreuve certains ajustements et certaines adaptations en ce qui concerne les procédures qui entreront pleinement en vigueur en 2015. Nous sommes certains que, grâce à cela, notre assemblée aura plus d'impact et plus de pertinence dans le monde du travail et au sein de la société.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Le programme de cette année, associé aux rapports du Directeur général et de la Présidente du Conseil d'administration, nous donnera l'occasion d'aborder des questions qui revêtent une importance cruciale pour le monde du travail. Il est intéressant de noter que deux des principaux sujets techniques – l'économie informelle et le travail forcé – soulignent non seulement l'engagement des mandants de l'OIT à faire en sorte que l'Organisation reste pertinente dans le monde du travail grâce à des discussions importantes telles que celles-ci, mais reflètent également la préoccupation tripartite au sujet des problèmes que pose l'économie informelle dans la société moderne, et attestent également d'un engagement ferme pour renforcer les travaux menés par l'OIT dans le domaine de la promotion des droits de l'homme.

Sur la question de l'économie informelle, il convient de rappeler que nous avons déjà eu une discussion très intéressante en 2002. Cette discussion a débouché sur des conclusions tripartites importantes. Notre objectif cette année n'est pas de rouvrir ces débats mais plutôt de faire fond sur le consensus tripartite existant de l'OIT. Nous devons œuvrer de manière concrète et, à cette fin, nous devons saisir cette opportunité pour passer en revue les mesures que prennent les gouvernements dans le monde entier, celles qui ont fonctionné et celles qui doivent être améliorées. Cela devrait nous donner des informations extrêmement utiles pour aider les gouvernements à faire respecter l'état de droit en ce qui concerne l'économie informelle.

La question de l'économie informelle et de la promotion de la formalisation n'est pas simplement une question théorique. Il est indéniable – et par ailleurs décourageant – qu'une grande partie des emplois dans le monde sont informels et ne bénéficient pas d'une protection juridique et sociale. Par ailleurs, et cela n'a rien d'un hasard, on observe une croissance de l'économie informelle au sein des micro et petites entreprises qui ne parviennent pas à trouver leur place dans le secteur formel, et n'ont ainsi pas accès au crédit, à la technologie ou aux marchés formels. Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, si nous voulons promouvoir le travail décent, il faut des entreprises durables qui puissent croître dans le secteur formel tout en étant productives et compétitives.

Comme nous l'avons fait valoir dans la résolution tripartite que nous avons adoptée en 2007: «Un environnement propice à la création et à la croissance ou à la transformation d'entreprises sur une base durable combine la quête légitime de profits et la nécessité d'un développement qui respecte la dignité humaine, la durabilité de l'environnement et le travail décent.» Ce sont nos propres mots.

Nous traiterons également des lacunes en ce qui concerne la mise en œuvre pour promouvoir des mesures de prévention, de protection et d'indemnisation en vue d'éliminer dans la pratique le travail forcé. Ces discussions nous plongeront au cœur même du mandat de l'OIT. La convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, est l'un de nos instruments fondamentaux pour ce qui est des droits humains dans le monde du travail. Si nous reconnaissons que la prévention du travail forcé incombe en premier lieu aux gouvernements, il est aussi certain que les travailleurs et les employeurs ainsi que leurs organisations respectives contribuent à pro-

mouvoir cette valeur fondamentale, comme en attestent les nombreuses initiatives prises par le secteur privé pour compléter et soutenir les efforts déployés par les gouvernements.

Nous ne devons pas oublier que les droits de l'homme sont intrinsèques à la nature humaine et qu'ils ne sont pas créés et ne peuvent pas être abrogés par quelque gouvernement que ce soit. La lutte contre l'exploitation bénéficie de l'adhésion de tous les secteurs de l'économie mondialisée. Aussi, il est de notre responsabilité de parvenir à un résultat qui soit à la hauteur de ce qui est attendu de nous.

Nous reprendrons également la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi. Comme vous le savez, il s'agit du mécanisme de suivi de la Déclaration sur la justice sociale mis en place par l'OIT dans le but d'examiner les travaux dont les mandants ont chargé l'Organisation, les travaux accomplis et ceux qui doivent encore être effectués en ce qui concerne les objectifs stratégiques. Malheureusement, les discussions précédentes au sujet de ce mécanisme ont montré que nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade et qu'il reste encore des progrès à faire. Toutefois, cela offre une excellente opportunité pour préparer le terrain de notre futur examen de 2016, qui devrait déboucher sur une procédure de suivi de la Déclaration plus efficace.

Enfin, ce qui est tout aussi important, pendant la dernière semaine de la Conférence, l'OIT tiendra la deuxième édition du Sommet mondial du travail, lors duquel les participants débattront du *Rapport de l'OIT sur le travail dans le monde 2014: Un développement riche en emplois*, et lors duquel interviendront des orateurs de marque, des ministres du Travail et des représentants des employeurs et des travailleurs.

*(L'orateur poursuit en français.)*

Le succès de la Conférence dépend des travaux que nous allons mener au cours des prochaines semaines. Nous allons prouver que le tripartisme sert les intérêts des trois partenaires. Pour ce faire, nous devons nous intéresser aux véritables problèmes du monde du travail réel, et nous le ferons d'une manière qui nous permette d'avoir un impact positif sur le terrain, sur la vie des travailleurs, mais aussi sur la durabilité des entreprises pour lesquelles ils travaillent.

Le rôle du bureau de la Conférence est de garantir la liberté d'expression des participants. Comme toutes les autres libertés, la liberté d'expression doit être soumise à des règles claires, particulièrement pour ce qui est du langage employé et du temps de parole afin de respecter les autres délégués, la Conférence elle-même, et pour que cette Conférence soit efficace et fructueuse.

Je suis sûr que je peux compter sur vous tous pour que nos débats aient la sincérité et la dignité que mérite cette instance suprême de dialogue social international.

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

---

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

Conformément à la procédure que nous devons suivre ce matin, nous allons maintenant passer à la constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.

En effet, la Conférence est appelée à constituer une Commission de vérification des pouvoirs en vertu de l'article 5 de son Règlement. Vous verrez sur l'écran qui se trouve derrière moi, les noms des personnes désignées pour siéger au sein de cette commission. Si tout le monde est d'accord, nous pouvons considérer que la Conférence adopte et approuve la composition de la Commission de vérification des pouvoirs telle que présentée à l'écran, à savoir M. Masoka (Zimbabwe), M<sup>me</sup> Horvatic (Croatie) et M<sup>me</sup> Fox (Etats-Unis).

*(La proposition est approuvée.)*

#### ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

---

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

Conformément à l'article 25, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence internationale du Travail, nous devons maintenant élire les Vice-présidents de la Conférence. Je donne donc maintenant la parole au Greffier de la Conférence qui va donner lecture des candidatures proposées par les différents groupes.

---

*Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE*

Les candidatures proposées pour les postes de Vice-présidents de la Conférence sont:

*Groupe gouvernemental: M. Alexandris (Grèce)*

*Groupe des employeurs: M<sup>me</sup> Mugo (Kenya)*

*Groupe des travailleurs: M. Sakurada (Japon)*

---

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

Y a-t-il des objections?

*(Les propositions sont approuvées.)*

#### DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

---

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

Les noms des personnes désignées par les groupes pour constituer leurs bureaux respectifs apparaissent à l'écran. Il s'agit de:

*Groupe gouvernemental:*

*Président:*

M. Naziri Asl (*République islamique d'Iran*)

*Vice-présidente:*

M<sup>me</sup> Armellini (*Italie*)

*Groupe des employeurs:*

*Président:*

M. Rønne (Danemark)

*Vice-présidents:*

M. Echavarría Saldarriaga (*Colombie*)

M<sup>me</sup> Goldberg (*Etats-Unis*)

M<sup>me</sup> Hornung-Draus (*Allemagne*)

M. Rahman (*Bangladesh*)

M. Yuma Mulimbi (*République démocratique du Congo*)

*Secrétaire:*

M. Wilton (*Organisation internationale des employeurs*)

*Groupe des travailleurs:*

*Président:*

M. Cortebecq (Belgique)

*Vice-présidents:*

M. Martínez (*Argentine*)

M. Guiró (*Sénégal*)

M<sup>me</sup> Buntenbach (*Allemagne*)

M<sup>me</sup> Kearney (*Australie*)

Secrétaire:

M<sup>me</sup> González (*Confédération syndicale internationale*)

Outre le président et les vice-présidents, le bureau du groupe de travailleurs se compose des personnes suivantes: M. Yousif (*Soudan*), M. Asamoah (*Ghana*), M<sup>me</sup> Byers (*Canada*), M<sup>me</sup> Triana (*Colombie*), M. Shmakov (*Fédération de Russie*), M<sup>me</sup> Cappuccio (*Italie*), M. Awan (*Pakistan*) et M<sup>me</sup> Liew (*Singapour*).

#### CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la constitution des commissions permanentes et des commissions chargées d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

La Conférence considérera sans aucun doute opportun de constituer les commissions suivantes: Commission de proposition, Commission des finances des représentants gouvernementaux, Commission de l'application des normes, Commission sur le travail forcé, Commission sur la transition de l'économie informelle, Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi. La composition initiale des commissions telle que proposée par les groupes est à votre disposition dans la salle.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

*(Les propositions sont approuvées.)*

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PROPOSITION

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

La composition de la Commission de proposition telle que proposée conformément à l'article 4 du Règlement de la Conférence est la suivante: les 28 membres gouvernementaux sont les membres titulaires du Conseil d'administration des pays suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Egypte, El Salvador, Etats-Unis, France, Hongrie, Inde, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Lituanie, Niger, Qatar, Royaume-Uni, Fédération de Russie, République-Unie de Tanzanie, Togo, Trinité-et-Tobago, Viet Nam et Zambie.

Les membres gouvernementaux adjoints: Algérie, Angola, Botswana, Bulgarie, Cambodge, Chypre, République de Corée, Costa Rica, Cuba, Emirats arabes unis, Ghana, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malte, Mexique, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela et Zimbabwe.

Les 14 membres employeurs titulaires sont: M. Diallo (*Côte d'Ivoire*), M. Echavarría Saldarriaga (*Colombie*), M. Etala (*Argentine*), M. Ferrer Dufol (*Espagne*), M<sup>me</sup> Goldberg (*Etats-Unis*), M<sup>me</sup> Horvatic (*Croatie*), M. Mackay (*Nouvelle-Zélande*), M. Matsui (*Japon*), M. Mattar (*Emirats arabes unis*), M. Megateli (*Algérie*), M. Patil (*Inde*), M<sup>me</sup> Pineau (*France*), M. Savané (*Guinée*) et M. Yuma Mulimbi (*République démocratique du Congo*).

Les 14 membres employeurs adjoints sont: M. Alrayes (*Bahreïn*), M. Conzemius (*Allemagne*), M. de Regil Gómez (*Mexique*), M. Frimpong

(*Ghana*), M. Furlan (*Brésil*), M<sup>me</sup> Lambert (*Australie*), M<sup>me</sup> Liu (*Chine*), M. Mdwaba (*Afrique du Sud*), M<sup>me</sup> Moskvina (*Fédération de Russie*), M<sup>me</sup> Mugo (*Kenya*), M. Rahman (*Bangladesh*), M<sup>me</sup> Regenbogen (*Canada*), M. Ricci (*Guatemala*) et M<sup>me</sup> Tasdighi (*République islamique d'Iran*).

Les 14 membres travailleurs sont: M. Cortebeek (*Belgique*), M. Martínez (*Argentine*), M. Guiro (*Sénégal*), M<sup>me</sup> Bunttenbach (*Allemagne*), M<sup>me</sup> Kearney (*Australie*), M. Sakurada (*Japon*), M. Yousif (*Soudan*), M. Asamoah (*Ghana*), M<sup>me</sup> Byers (*Canada*), M<sup>me</sup> Triana (*Colombie*), M. Shmakov (*Fédération de Russie*), M<sup>me</sup> Cappuccio (*Italie*), M. Awan (*Pakistan*) et M<sup>me</sup> Liew (*Singapour*).

Les membres travailleurs adjoints sont: M<sup>me</sup> Fox (*Etats-Unis*), M. Leemans (*Belgique*), M. Veyrier (*France*), M. Dimitrov (*Bulgarie*) et M<sup>me</sup> Kelly (*Nouvelle-Zélande*).

#### PROPOSITIONS RELATIVES À LA PUBLICATION DU COMPTE RENDU PROVISOIRE DE LA 103<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Lors de la dernière session de la Conférence, en 2013, le Conseil d'administration a proposé à la Conférence que, à titre expérimental et sous réserve des dérogations nécessaires au Règlement de la Conférence internationale du Travail, la traduction et la production du *Compte rendu provisoire* des discours prononcés en séance plénière sur les rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général (question I de l'ordre du jour) soient reportées à une date ultérieure après la Conférence. Le Conseil d'administration a examiné cette façon de procéder entre autres questions dans le cadre du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail et a décidé de proposer à la Conférence de conserver ces dispositions qui, l'an dernier, ont permis de faire de grandes économies et ont amélioré l'efficacité de la Conférence.

Je donne la parole à M. Ramos, Greffier de la Conférence, qui va avoir l'amabilité de décrire les mesures que le Bureau nous propose d'adopter de nouveau.

---

*Original espagnol:* Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Le bureau propose que tous les discours prononcés en séance plénière sur le rapport de la Présidente du Conseil d'administration et sur le rapport du Directeur général ainsi que l'interprétation simultanée en espagnol, français et anglais de ces discours soient enregistrés et placés sur la page Internet de la Conférence peu de temps après qu'ils ont été prononcés. Les discours qui auront été remis au secrétariat seront également publiés sur cette page. Lorsqu'un ou une délégué(e) exercera son droit de réponse, le secrétariat fournira une traduction écrite du discours dans l'une des langues officielles de l'OIT.

Cette proposition exige la suspension du paragraphe 1 de l'article 23 du Règlement de la Conférence qui établit qu'un compte rendu littéral est imprimé à l'issue de chaque séance.

Sous réserve de la décision que la Conférence adoptera à propos de cette proposition, cette mesure expérimentale aura des conséquences pour les participants. Nous leur demandons donc de bien vouloir, au plus tard la veille du jour prévu de leur intervention, envoyer une copie électronique de leur dis-

cours à [ilcspeeches@ilo.org](mailto:ilcspeeches@ilo.org) ou en remettre une copie imprimée au bureau A561, au cinquième étage de ce bâtiment, à l'intention des interprètes et du Service du *Compte rendu* de la Conférence. Les textes imprimés seront scannés et placés sur la page Web de la Conférence.

Les *Comptes rendus provisoires* qui reprennent les discours seront publiés en ligne le 20 juin 2014. Les délégués qui souhaiteraient apporter des corrections au texte imprimé de leur discours devront communiquer ces corrections par écrit au Bureau international du Travail, Service du *Compte rendu* de la Conférence, avant le 10 août 2014. La version finale du *Compte rendu* sera élaborée comme d'habitude au mois de septembre. Ces mesures exigent la suspension des dispositions du paragraphe 3 de l'article 23 du Règlement de la Conférence qui fixent le délai de publication.

J'aimerais ajouter que la liste des membres du bureau et du Comité de sélection qui a été projetée à l'écran sera affichée sur la page Internet à la fin de la présente séance.

Une fois de plus, sous réserve de la décision que prendra la Conférence sur cette question, toutes ces indications seront publiées dans le *Bulletin quotidien*.

#### SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Je passe maintenant au point suivant, c'est-à-dire les propositions relatives à la suspension de l'application de certaines dispositions du Règlement de la Conférence.

Comme je l'ai dit, en vertu de l'article 76 de ce Règlement, la décision de suspendre l'application d'une disposition du Règlement «ne peut être prise avant la séance suivant celle à laquelle une proposition de suspendre une disposition du Règlement a été soumise à la Conférence». Etant donné que la prochaine séance plénière aura lieu le 4 juin, il faut qu'il y ait deux séances plénières consécutives aujourd'hui.

Au cours de cette première séance, nous proposons la suspension de l'application de certaines dispositions du Règlement de la Conférence. Ensuite, nous leverons la séance et après une brève interruption, nous ouvrirons une deuxième séance plénière au cours de laquelle la Conférence adoptera la décision concernant les suspensions proposées. Le Président et les Vice-présidents de la Conférence recommandent à l'unanimité de suspendre l'application de ces dispositions afin de faciliter les changements qui ont été proposés pour améliorer le fonctionnement de la Conférence. Certaines de ces suspensions concernent les travaux des séances plénière et d'autres ceux des commissions. Ainsi, le bureau de la Conférence formule les propositions

que je me propose de décrire maintenant, ce qui permettra au Directeur général et à la Conférence de travailler de façon organisée.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général à la Conférence, nous proposons la suspension de l'application du paragraphe 2 de l'article 12 du Règlement, qui permettra au Directeur général de présenter non seulement un rapport thématique, mais également un rapport sur l'exécution du programme de l'OIT, lequel figurera en annexe au rapport de la Présidente du Conseil d'administration.

En ce qui concerne le Sommet du monde du travail qui, vous le savez, doit avoir lieu le 9 juin, et dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre les interventions des chefs d'Etat et de gouvernement, des premiers ministres et des vice-présidents ainsi que les tables rondes, nous proposons de suspendre la limitation du nombre de déclarations de chaque Etat Membre en plénière, c'est-à-dire le paragraphe 3 de l'article 12, le paragraphe 6 de l'article 14, à savoir l'ordre dans lequel la parole est donnée aux intervenants de manière à faciliter les échanges de vues, et le paragraphe 2 de l'article 14, c'est-à-dire les règles relatives aux propositions de clôture du débat qui figurent à l'article 16.

En ce qui concerne la réponse du Directeur général à la discussion de son rapport, nous proposons de suspendre l'application de la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'article 23, uniquement pour que le Directeur général puisse répondre par écrit aux observations formulées en discussion plénière sur son rapport.

Le bureau de la Conférence propose de même la suspension de l'application des paragraphes 1 et 3 de l'article 23 dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre de remettre à plus tard la publication et l'approbation de certains comptes rendus provisoires comme l'a expliqué le Greffier.

Enfin, nous proposons de suspendre l'application de l'article 67 relatif à la possibilité qu'une commission normative modifie un texte élaboré par son comité de rédaction dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre aux commissions d'adopter leurs rapports en y incluant un éventuel projet d'instrument sans qu'elles doivent tenir une séance supplémentaire. Ainsi, les rapports des commissions ne seront examinés qu'en séance plénière.

Conformément aux dispositions de l'article 76 du Règlement de la Conférence, lors de la prochaine séance plénière de la Conférence, nous adopterons une décision concernant les propositions que je viens de décrire.

Nous avons maintenant terminé la plus grande partie des travaux administratifs indispensables au fonctionnement de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence.

*(La séance est levée à 11 heures.)*

## Deuxième séance

Mercredi 28 mai 2014, 11 heures

Présidence de M. Funes de Rioja

### SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Nous devons maintenant revenir sur les propositions concernant la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence, qui ont été présentées lors de la première séance. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont adoptées?

*(Les propositions sont approuvées.)*

### DÉLÉGATION DE POUVOIR AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Passons maintenant à la délégation de pouvoir au bureau de la Conférence. Conformément au programme prévu, la Conférence ne se réunira à nouveau en plénière que le mercredi 4 juin. Par conséquent, si la Conférence est d'accord, le bureau assumera d'ici là les activités quotidiennes relatives à l'organisation de la Conférence.

Je demande au Greffier de bien vouloir nous donner lecture du texte de la délégation de pouvoir.

---

*Original espagnol:* Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

La Conférence internationale de l'Organisation internationale du Travail délègue, par le présent acte, à son Président et à ses trois Vice-présidents le pouvoir de prendre toute décision ou d'exercer toute fonction qui relève de la compétence de la Conférence pour toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances plénières, à moins que le bureau n'estime que la Conférence doive prévoir une séance sur une question en particulier.

Les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoir seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* de la Conférence. La présente délégation de pouvoir prendra effet à l'issue de la présente séance et expirera dès que la Conférence reprendra ses séances plénières.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette délégation de pouvoir est acceptée?

*(La délégation de pouvoir est acceptée.)*

### PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Le point suivant de l'ordre du jour est l'allocution du Directeur général. Maintenant que nous avons réglé les questions administratives, nous pouvons passer aux questions de fond. J'ai donc l'honneur et la satisfaction personnelle de donner la parole à notre Directeur général, M. Ryder, qui est aussi le Secrétaire général de la Conférence.

---

*Original anglais:* M. RYDER (*Directeur général du Bureau international du Travail*)

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Comme vous l'avez entendu, nous avons beaucoup de travail à accomplir et, tout d'abord, je vous souhaite plein succès dans ces travaux.

Il est exceptionnel que la Conférence ait élu à sa présidence un représentant qui ne soit pas un représentant gouvernemental. La dernière fois qu'un employeur a occupé le siège que vous occupez maintenant, Monsieur le Président, c'était en 1998, et c'était votre prédécesseur, Jean-Jacques Oechslin. Votre élection rend honneur à votre pays, l'Argentine. C'est aussi une reconnaissance de l'importance capitale du tripartisme dans cette Organisation et, surtout, comme nous l'avons entendu, c'est un hommage à votre contribution personnelle à cette Organisation pendant votre longue et remarquable carrière. Les délégués de tous les groupes tiennent cette contribution en haute estime, et je profite de l'occasion pour vous en remercier personnellement.

Nous nous réunissons rarement dans un environnement de calme absolu ou en l'absence de controverses. Il n'en va tout simplement pas ainsi dans le monde du travail, qui fait l'objet de changements permanents. Or ces changements se sont accélérés ces dernières années, alors que les conséquences durables de la crise mondiale ont encore aggravé les difficultés auxquelles nous nous heurtons et qu'il est aujourd'hui plus urgent encore d'y apporter des solutions. Depuis notre dernière rencontre, le monde a été le témoin de l'intensification et de la multiplication des conflits et des tensions, ce qui doit nous conforter dans notre recherche de justice sociale, qui est le meilleur gage d'une paix durable.

C'est la vocation de cette Conférence unique que de réunir des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs de ce monde très

agité pour leur présenter des questions qui, en raison de leur importance cruciale, ne sont pas faciles à traiter et, ensuite, sur la base de vos contributions, de parvenir à des conclusions qui influenceront véritablement ce qui se passe sur les lieux de travail de l'ensemble de nos pays.

Vous tous, délégués à cette Conférence, venez ici avec des responsabilités doubles. D'abord, et cela va de soi, vous devez défendre les points de vue et les intérêts de ceux que vous représentez, et je ne doute pas que vous allez le faire avec votre énergie et votre détermination habituelles. C'est ce qui fait que l'OIT fonctionne.

Ensuite, et cette seconde responsabilité est tout aussi importante, vous devez vous montrer déterminés, tout en défendant légitimement ces intérêts, à rechercher le consensus et à trouver des solutions approuvées par tous, car c'est aussi cela qui fait que l'OIT fonctionne et, sans cela, nous ne pourrions pas faire tout ce que nous devons faire.

Alors que nous commençons nos travaux, je crois que nous pouvons convenir que nous allons aborder ces prochains jours des questions d'une importance fondamentale. J'ai le sentiment que les trois critères pour évaluer la réussite de notre Conférence sont, premièrement, que nous discutons des questions appropriées, deuxièmement, que nous organisons nos travaux de façon efficace et, troisièmement, que nous produisons des résultats.

La qualité des résultats, comme je l'ai dit, dépend de vous à présent.

Le Conseil d'administration a examiné de façon approfondie l'efficacité de nos travaux et approuvé certaines innovations qui font que, l'an prochain, cette Conférence sera réduite à deux semaines. Plusieurs de ces innovations font déjà l'objet d'essais lors de cette présente session et je voudrais souligner que, alors que nous poursuivons la réforme de la Conférence, à juste titre et tout comme dans de nombreux autres secteurs de l'OIT, nous avons été guidés et devons continuer d'être guidés par le besoin de protéger les fonctions essentielles de l'Organisation, à savoir, notamment, l'élaboration et le contrôle des normes internationales du travail. La recherche de l'efficacité ne peut avoir lieu au détriment de ces normes.

Alors, quel est le programme de cette Conférence? Avec le chômage dans le monde qui a atteint des niveaux records et qui continue de s'aggraver malgré une timide reprise de la croissance, avec des jeunes qui sont les premières victimes de ce chômage, l'emploi doit être au cœur de nos efforts, et il le sera. La discussion récurrente est importante aussi bien en ce qui concerne son sujet, l'objectif stratégique de l'emploi, et son rôle institutionnel dans le cadre de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale. Il s'agit donc ici d'évaluer et de guider les activités futures de l'Organisation.

Nous avons travaillé dur pour que ces discussions récurrentes soient pertinentes et, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, cela a présenté un certain nombre de difficultés. Nous avons su tirer des enseignements de notre expérience passée, et le fait que notre Conseil d'administration, à la suite d'une suggestion que j'avais faite à la Conférence l'an dernier, ait décidé d'inscrire une évaluation de l'impact de la Déclaration à l'ordre du jour de la Conférence de 2016 nous donnera la possibilité d'en apprendre davantage et d'aller plus loin.

L'emploi sera au cœur du Sommet sur le monde du travail, qui aura lieu le 9 juin et se concentrera

sur le *Rapport sur le travail dans le monde* que nous avons publié hier. Je suis très heureux que ce rapport, intitulé cette année *L'emploi au cœur du développement*, soit axé sur les difficultés liées à l'emploi dans les pays en développement et les pays émergents. Je vous invite instamment à prendre le temps d'étudier ce rapport, car je crois que les données qui y figurent sont révolutionnaires et que son message clé est frappant: les emplois de qualité, autrement dit le travail décent, sont le moteur du développement, et l'investissement dans de tels emplois est un facteur majeur de réussite du développement.

Ces conclusions ont une incidence directe sur la discussion que nous allons commencer maintenant et que nous allons achever l'an prochain à propos de la transition de l'économie informelle à l'économie formelle car, dans le monde en développement, mais de plus en plus dans le monde développé, beaucoup de gens vivent de l'économie informelle. Je crois qu'il est juste de dire que l'importance évidente de cette transition n'a d'égale que la complexité de la tâche à accomplir. Il est toutefois encourageant que nous partions d'un consensus tripartite solide quant au fait qu'il s'agisse de la voie à suivre. Il n'en a pas toujours été ainsi, du moins pas lorsque l'OIT a commencé à aborder la question du travail informel. Désormais, ce consensus se reflète dans des mesures ambitieuses destinées à assurer le passage à l'économie formelle qui ont déjà été prises par un grand nombre de nos Etats Membres. Cette transition vers l'économie formelle apporte une protection et de meilleures conditions aux travailleurs, elle donne lieu à une concurrence plus équitable et à une durabilité accrue pour les entreprises. Elle renforce aussi l'autorité des gouvernements et accroît leurs recettes. Nos discussions devront donc nous permettre de conjuguer nos efforts pour faire de cette transition une réalité.

De l'extérieur de l'OIT, on sera peut-être surpris de constater qu'en 2014 notre Conférence doive encore examiner ce qui doit être fait pour renforcer les mesures visant à mettre un terme au travail forcé. C'est pourtant ce que les circonstances exigent. Actuellement, 21 millions de personnes sont victimes du travail forcé dans le monde. Et si nous regardons de près cette réalité troublante, nous constatons qu'elle n'est pas la conséquence résiduelle d'abus commis à une époque révolue.

Non, le travail forcé évolue et se réinvente sous des formes extrêmement virulentes, et pèse extrêmement lourd dans l'économie mondiale. Selon nos dernières estimations, le travail forcé représente chaque année 150 milliards de dollars E.-U. de bénéfices. Nous devons en conclure que nos conventions visant à protéger les droits fondamentaux, la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, doivent être renforcées pour combler les lacunes en matière de prévention, ainsi que de protection et d'indemnisation des victimes.

Il vous appartiendra de déterminer la façon d'y parvenir, et ce n'est pas à moi de préjuger l'issue de nos discussions. Il me suffira toutefois de dire que l'option que nous garderons devra répondre au mieux à une évaluation objective des abus que nous avons le devoir de combattre. Nous devons donc trouver une solution qui permettra de mettre un terme à ces abus.

J'ai déjà parlé du contrôle des normes, qui est une fonction essentielle de cette Conférence. C'est

pourquoi les travaux de notre Commission de l'application des normes sont déterminants pour la réussite de cette Conférence. Je crois que personne ne le contestera. Mais personne non plus n'ignore les difficultés que cette commission a rencontrées ces dernières années, ni l'importance extrême des questions traitées.

D'emblée, j'ai souligné qu'il était urgent de rétablir le soutien tripartite à l'égard du système de contrôle, qui est essentiel pour asseoir l'autorité de ce dernier et sans quoi l'OIT se verrait gravement diminuée. Depuis lors, nous avons travaillé d'arrachepied avec nos mandants tripartites pour trouver une solution d'avenir, et il est encourageant que toutes les parties sans exception aient souligné leur engagement à maintenir et à renforcer le système des normes de l'OIT.

Mais nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Cette Conférence se réunit dans l'intervalle entre la discussion positive et constructive du Conseil d'administration en mars dernier et la poursuite de la discussion que nous avons prévue pour novembre. Je crois que nous avons de bonnes perspectives de progrès et que ces perspectives seront largement renforcées par le bon déroulement et le résultat fructueux des travaux de la commission au cours de la présente session. En mars, tous les groupes se sont engagés en ce sens, et je suis convaincu que cet engagement sera respecté ces prochains jours.

Il importe aussi d'exploiter pleinement le potentiel de nos séances plénières. Beaucoup de ces séances étant consacrées à l'examen du rapport du Directeur général à la Conférence, j'ai veillé, comme l'an dernier, à vous présenter un document qui aborde une question très importante d'intérêt commun pour tous les Etats Membres et sur laquelle le débat en plénière peut apporter une valeur ajoutée et avoir des conséquences concrètes sur l'action de l'OIT. De plus, comme l'an dernier, le rapport est concis, et il est présenté de manière à susciter votre réflexion et vos contributions.

La migration correspond à ces exigences. Je pense qu'il n'y a aucun pays représenté ici qui ne soit pas un pays d'origine, de transit ou de destination. Nous savons – et l'on nous l'a rappelé récemment – que la migration est une priorité des décideurs nationaux et internationaux. Elle se produit à une échelle considérable qui ne cesse de s'étendre. Sa structure est de plus en plus complexe, sa nature évolue et, nous en convenons tous, elle a la possibilité de contribuer considérablement à la croissance et au développement. Toutefois, la migration pose de graves problèmes de politique et, hélas, dans de trop nombreux cas, elle reste associée à un traitement inacceptable et aux abus vis-à-vis de ces hommes et femmes qui sont les plus vulnérables sur nos marchés du travail. L'importance et l'actualité de ce sujet ne font aucun doute. Il ne fait aucun doute non plus que l'OIT a des responsabilités constitutionnelles à cet égard.

De plus, le système multilatéral dont l'OIT fait partie est à un moment clé dans ses propres travaux sur la migration. Après la tenue du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre dernier, l'OIT a pris la présidence du Groupe mondial sur la migration des Nations Unies pour l'année en cours, et nous venons de participer au Forum mondial sur la migration et le développement qui a été généreusement et efficacement organisé par la Suède au début de ce mois. A l'OIT

même, le Conseil d'administration a récemment approuvé le rapport d'une réunion tripartite de haut niveau sur les migrations de main-d'œuvre.

Dans ce contexte appelant manifestement à la prise de mesures urgentes sur le terrain et à d'intenses travaux au sein des organisations internationales, je crois qu'il y a de bonnes raisons de solliciter l'avis des mandants tripartites de l'OIT sur les défis qui nous attendent et sur le rôle que l'OIT peut jouer pour relever ces défis. Quelle meilleure occasion pour cela que la présente session de la Conférence? Je vous demande donc de saisir cette occasion pour nous faire part de vos réflexions, et soyez assurés que nous écouterons attentivement ce que vous avez à nous dire.

Dans ce monde qui évolue rapidement, l'OIT ne peut pas rester immobile et ne l'est pas restée depuis la dernière session, bien au contraire. Des changements ne cessent d'intervenir dans nos vies professionnelles à l'OIT à mesure que la réforme se poursuit et commence à prendre effet. A Genève, nous travaillons dans une nouvelle structure. Nous travaillons différemment et nous travaillons mieux. En particulier, cela signifie que nous avons dû sortir des sentiers battus pour concentrer nos efforts collectifs sur les domaines de première importance que vous avez approuvés l'an dernier et qui sont au cœur du programme de l'OIT pour cette année et l'année prochaine. Je ne vous le cache pas, les changements sont considérables, mais les bénéfices seront considérables aussi. Nous allons donc relever ce défi.

Des mesures importantes seront prises après cette Conférence alors que nous nous engagerons dans la tâche consistant à établir un nouveau cadre stratégique pour l'OIT à compter de 2015. Cela nous donnera véritablement l'occasion d'adapter notre cadre actuel de gestion axée sur les résultats aux besoins et à la nouvelle dynamique de l'Organisation. Cela nous permettra également de concentrer nos efforts pour mieux vous servir.

Nous nous employons avec vigueur à être à la hauteur des ambitions que nous nous sommes fixées, à savoir être un centre d'excellence technique dans le monde du travail. Notre Département de la recherche est maintenant à l'œuvre. Nous avons lancé la première phase de notre portail des connaissances et nous renforçons nos capacités statistiques et nos services.

Le rapport de l'équipe que j'ai mise sur pied pour examiner nos opérations et nos structures sur le terrain a été présenté aux mandants au début de cette année et nous donnons actuellement suite aux recommandations formulées.

Des progrès importants ont été enregistrés en matière de communication interne, une condition préalable à une meilleure collaboration, mais aussi sur le front des communications externes. Je reconnais toutefois que beaucoup de travail reste à accomplir.

Notre stratégie révisée en matière de ressources humaines est en cours de mise en œuvre, avec pour principales caractéristiques la mobilité du personnel et la diversité.

Ce que j'essaie de vous dire, c'est que nous devons donner effet à l'engagement que nous avons pris en matière de réforme en vue d'améliorer notre efficacité. C'est un engagement qui implique chacun des fonctionnaires de l'OIT.

Les choses avancent grâce à la participation du personnel dans le respect des contributions de chacun et dans une atmosphère d'efforts communs.

Rien ne peut encourager davantage nos efforts que les rappels constants qui émanent du monde du travail et de vous tous concernant l'importance des questions qui relèvent de notre mandat et auxquelles il est de notre devoir d'apporter des solutions. Ces rappels sont parfois douloureux, lorsqu'ils découlent de tragédies telles que celle du Rana Plaza au Bangladesh en avril de l'année dernière. C'est une tragédie à laquelle, avec votre soutien, nous avons réagi avec une grande détermination et avec innovation pour aider nos collègues du Bangladesh. Parfois, ces piqures de rappel sont les résultats d'élections qui nous montrent que les gens demandent un travail décent et qu'ils veulent jouir de la justice sociale. Parfois, elles découlent de notre rôle dans le système multilatéral, comme nous le voyons de plus en plus clairement, d'autant plus que l'emploi décent et la protection sociale figurent explicitement parmi les objectifs du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Plus fréquemment, ces rappels proviennent de notre interaction quotidienne avec vous, les acteurs tripartites, que nous avons pour mandat de servir.

Dans mon rapport à la Conférence sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, j'appelle à nouveau l'attention sur une situation particulière dans laquelle nos responsabilités sont particulièrement évidentes et pour laquelle, je regrette de devoir le dire, il y a cette année peu de signes d'amélioration. Beaucoup d'éléments figurant dans mon rapport doivent susciter notre véritable préoccupation et appellent notre sens de la solidarité collective.

Alors que nous nous trouvons dans une année riche en anniversaires historiques, pour n'en citer qu'un, le centenaire du conflit mondial qui, à un prix terrible, a fini par donner naissance dans la douleur à l'OIT, et dans ce contexte de changements que je viens de décrire, j'aimerais terminer en rappelant que nous célébrons également ce mois même le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Philadelphie. Nous connaissons tous la Déclaration, ou du moins ses passages les plus éloquents, ceux que l'on cite le plus facilement, à savoir les passages sur le travail, la liberté et la pauvreté. Mais je pense que nous pourrions également marquer cet anniversaire en prenant le temps, cela ne vous prendra que deux minutes, de lire cette Déclaration dans son intégralité.

Pourquoi? Parce que, ce faisant, nous nous rappellerons tous qu'il s'agit d'une déclaration d'intention extraordinaire et courageuse, exprimée avec la plus grande éloquence et qui s'applique à nos circonstances actuelles avec une clarté et une pertinence étonnantes.

L'affirmation selon laquelle, et je cite, «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales», est un passage central de la Déclaration de Philadelphie. Plus loin, il est dit que ce doit être l'objectif primordial de toutes politiques nationales et internationales et que de telles politiques devraient être jugées et acceptées à l'aune de cet objectif fondamental, qu'elles doivent promouvoir et non pas entraver.

Vous devez garder à l'esprit que cet objectif, exprimé il y a soixante-dix ans déjà, est un objectif que toute personne présente à cette Conférence doit faire sien et dont l'OIT se doit de ne pas s'écarter.

C'est justement le sens de la permanence de notre vision et de nos principes qui doit guider notre Organisation à cette époque de changements. C'est l'étalon à l'aide duquel nous devons juger nos résultats et à l'aune duquel d'autres vont certainement nous juger. Et c'est également la façon de mesurer notre réussite collective par rapport à nos responsabilités doubles dont j'ai parlé au début de mon intervention: la défense de nos intérêts légitimes et la recherche du consensus dans la poursuite de notre objectif inébranlable de justice sociale.

Voilà ce que l'on attend de nous, Mesdames et Messieurs, à cette Conférence, et je vous souhaite bonne chance à tous.

---

*Original anglais: Le PRÉSIDENT*

---

Merci Monsieur le Directeur général de vos propos extrêmement importants.

Permettez-moi de reprendre trois idées. Tout d'abord, la philosophie de la Déclaration de Philadelphie qui est essentielle pour nous. Deuxièmement, la Conférence elle-même. Excusez-moi, mais je vais vous citer: dans ce contexte, où il est nécessaire d'agir sur le terrain et où les activités des organisations s'intensifient, il y a de bonnes raisons de rechercher le point de vue des mandants tripartites sur la façon dont nous percevons les défis que nous devons relever et sur la façon dont vous voulez que l'OIT joue son rôle. Quelle meilleure occasion que cette Conférence? Voilà le message pour nous. Et l'autre message qui est très important à mes yeux concerne le Bureau. Nous agissons, a dit M. Ryder, pour être à la hauteur des ambitions que nous nous sommes fixées, à savoir être un centre d'excellence technique dans le monde du travail. En fait, je pourrais reprendre toute votre allocution, mais je crois que ces messages sont essentiels parce qu'ils reflètent l'esprit qui doit animer cette Conférence et cette Organisation. Nous devons tendre à devenir un centre d'excellence. Merci de ces paroles.

#### **PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

---

Permettez-moi maintenant, après l'intervention du Directeur général, de donner la parole à la Présidente du Conseil d'administration, M<sup>me</sup> Velásquez de Avilés, Ambassadrice de la République d'El Salvador, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler tout au long de l'année, puisque, avec M. Cortebeek, nous étions membres du bureau du Conseil d'administration en 2013-14. Elle va donc nous informer des activités du Conseil d'administration pendant son mandat. Son rapport fait l'objet du *Compte rendu provisoire*, n° 1.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> VELÁSQUEZ DE AVILÉS (Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)*

---

C'est pour moi un honneur de présenter à la Conférence internationale du Travail le rapport sur les travaux du Conseil d'administration pour la période 2013-14, au cours de laquelle j'ai eu le privilège d'exercer la fonction de Présidente du Conseil d'administration. J'annexe au rapport que je sou mets à la Conférence de cette année le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT pour la période 2012-13. Je n'ai pas l'intention de retarder les travaux de la Conférence avec une présentation approfondie du rapport. Vous pourrez le consulter dans son intégralité dans le

*Compte rendu provisoire.* Il convient de dire également que le rapport lui-même ne reflète pas non plus de façon exhaustive tout ce qui s'est passé au cours des sessions du Conseil d'administration de juin et d'octobre 2013 et en mars de l'année en cours. C'est un simple résumé des mesures que le Conseil d'administration a adoptées au cours des années écoulées. J'aimerais cependant partager avec la Conférence certaines des impressions les plus significatives que j'ai pu recueillir au cours de ce mandat.

Je dois en premier lieu mentionner le dynamisme observé lors des délibérations du Conseil d'administration et la participation assidue des mandants tripartites – gouvernements, employeurs, travailleurs. Mais j'aimerais surtout souligner le profond respect des uns et des autres même dans les moments où nous ne parvenions pas à nous mettre d'accord. Parfois, les discussions se heurtent à une incompréhension qui ne permet pas d'aboutir à une solution immédiate. Dans certains cas, il faut abandonner l'examen de certaines questions pour procéder à leur réexamen ultérieurement, y compris plusieurs jours après, une fois qu'ont eu lieu les consultations appropriées. Il se peut également qu'il faille réexaminer la même question pour parvenir à une conclusion qui fasse l'unanimité. Ma deuxième impression, en lien avec la première, est que le Conseil d'administration n'hésite pas à aborder des questions complexes avec courage. Le Conseil d'administration n'essaie pas de faire porter la responsabilité à d'autres instances décisionnelles quand il s'agit d'adopter des décisions difficiles. Il s'engage, comme l'y invite précisément sa fonction d'institution de gouvernance. Je fais ici référence en particulier aux thèmes abordés au cours de l'année écoulée, comme le rôle que doit jouer l'OIT dans le Programme de développement durable pour l'après-2015 ou encore la participation du Conseil d'administration et le soutien apporté aux questions décisives définies par le Directeur général et le rôle que le Conseil d'administration a joué dans la définition de l'ordre du jour de la session de la CIT, laquelle donne toujours lieu à des débats longs et animés. En outre, et comme vous le savez déjà, le Conseil d'administration, lors de sa session de mars 2014, a inscrit un point supplémentaire à l'ordre du jour de la session de la CIT, à savoir l'approbation des amendements au Code de la convention du travail maritime, 2006, tels qu'approuvés par le Comité tripartite spécial établi en vertu de l'article 13 de cette convention. L'approbation de ces amendements soumis à la Conférence fait partie des procédures d'amendement simplifiées prévues lors de l'adoption de la convention et dont l'objectif est de permettre que cet instrument reste d'actualité. Il est donc prévu que la Conférence vote sur cette question le mercredi 11 juin. Ce ne sont là que quelques exemples tirés des travaux menés par les sections institutionnelles et de formulation des politiques du Conseil d'administration. Pour autant, chez toutes les parties, l'on observe le même degré d'échange, de discussion, de débat, de négociation et – j'ai même envie de dire – de ferveur pour parvenir à un accord. J'estime que c'est le résultat du train de réformes adopté en novembre 2011 et appliqué à titre expérimental tout au long du mandat triennal de l'actuel Conseil d'administration. Il a effectivement permis de renforcer la fonction de gouvernance de l'institution. En mars de cette année, le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil

d'administration et de la Conférence internationale du Travail a fait un examen initial des conséquences de la réforme – tel que prévu lors de son adoption –, et la prochaine réunion de ce groupe de travail se tiendra en novembre de cette année. Le Conseil d'administration a donc supervisé lui-même le suivi de nombreuses questions, comme indiqué dans mon rapport. Parmi elles, la neuvième Réunion régionale européenne, qui a eu lieu à Oslo en avril 2013, et toutes celles qui découlent des travaux de la session de la Conférence qui s'est tenue l'an dernier et les années précédentes, y compris le suivi du rapport que le Directeur général a soumis à la Conférence pour examen en 2013 ainsi que les résolutions adoptées par la Conférence lors de sa 102<sup>e</sup> session relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et au développement durable ainsi qu'aux emplois verts. Ainsi, il a fait un suivi des discussions qui ont eu lieu l'an dernier autour du dialogue social et il a abordé de nombreuses questions relatives à la coopération technique, questions portant sur de nombreuses régions et sur des points de vue régionaux divergents. Mes observations à ce sujet figurent dans le rapport. Le Conseil d'administration a dû faire face à de nombreux cas reposant sur des plaintes déposées en vertu de l'article 26 ou des réclamations formulées en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT. Vous les retrouverez également dans les *Comptes rendus provisoires*. Je ne souhaite donc pas entrer dans le détail aujourd'hui. Je dirais simplement que le Conseil d'administration a tenté de faire preuve de discernement pour toutes les questions délicates d'un point de vue politique; à cet égard, même s'il n'est pas toujours parvenu à trouver des solutions, il a accompli des progrès considérables. Le Conseil d'administration a également examiné dans le détail les problèmes qui ont émergé lors de la Commission de l'application des normes et a confié au Directeur général la tâche de trouver une solution à cette question essentielle. Même si des progrès ont été accomplis à cet égard, nous continuons à déployer des efforts pour obtenir une solution durable à ces problèmes fondamentaux. L'OIT doit ainsi disposer d'un système de contrôle opérationnel, viable et transparent. Les trois groupes de mandants ont su assumer la responsabilité de veiller à ce qu'il en soit ainsi. Je suis convaincue que ce dialogue tripartite ouvre la voie à la solution que nous appelons tous de nos vœux et que réclame le monde du travail. J'aimerais aborder un sujet qui, en quelque sorte, revêt une importance particulière. Le Conseil d'administration, par le biais du groupe de travail sur la question, a accordé une attention particulière à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail. Pour la deuxième année consécutive, de nombreux changements introduits l'an dernier à titre expérimental ont été prolongés.

À sa première réunion, chaque commission recevra des informations détaillées sur les changements introduits à titre expérimental afin d'améliorer le fonctionnement des travaux des commissions. Le Conseil d'administration a invité le Bureau à s'efforcer de réduire la durée de la Conférence et lui a demandé de mettre en place un cadre permettant de planifier la Conférence sur deux semaines. À titre expérimental, la 104<sup>e</sup> session de la Conférence sera organisée sur ce modèle en 2015. Ainsi, le Bureau examine actuellement comment parvenir à économiser du temps sans avoir pour autant à sacrifier le contenu des réunions. Il soumettra ses propo-

sitions au Conseil d'administration pour examen lors de sa 322<sup>e</sup> session. Néanmoins, le Conseil d'administration a clairement indiqué que les séances d'ouverture de la Conférence devraient être aussi brèves que possible. J'aimerais donc remercier mes collègues du bureau du Conseil d'administration: M. Funes de Rioja, représentant des employeurs et actuellement Président de la Conférence. M. Funes de Rioja quitte son poste de Vice-président employeur du Conseil d'administration qu'il a occupé depuis 2000. Nous lui sommes infiniment reconnaissants d'avoir défendu de façon acharnée le tripartisme et le dialogue social depuis son élection au poste, et je dirais même depuis 1976, première année durant laquelle il a participé à la Conférence.

Je souhaite également remercier M. Cortebeek, Vice-président travailleur du Conseil d'administration. J'ai apprécié sa façon de résoudre les divers problèmes que nous avons rencontrés à tout moment, surtout dans les situations particulièrement complexes et difficiles auxquelles nous avons dû faire face. Il a toujours formulé des propositions raisonnables et proposé des solutions qui, grâce à sa longue expérience, ont toujours été bien accueillies par les destinataires. Il a toujours eu à l'esprit la classe ouvrière, cherchant toujours le moyen de respecter sa dignité. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à M. Ryder pour ses qualités humaines, son engagement, son esprit de transparence et sa volonté de donner à cette institution la place qui lui revient véritablement pour le bien de l'humanité. J'aimerais également remercier le Bureau pour le soutien et l'aide apportés tout au long de mon mandat, et je remercie en particulier M. Perrin, M. Ramos de Relmeetings, ainsi que M<sup>me</sup> Juvet-Mir, secrétaire du bureau du Conseil d'administration, l'équipe des traducteurs qui nous ont toujours accompagnés pour que nos réunions soient une réussite, M<sup>me</sup> Parent, ma secrétaire, pour son esprit de collaboration et son engagement. J'aimerais remercier également M. Berthier, qui était le premier levé et le dernier couché lorsque les séances se prolongeaient dans la nuit. Je souhaite que cette Conférence soit couronnée de succès et j'adresse à tous mes compagnons du GRULAC mes salutations les plus chaleureuses et respectueuses.

Je dois vous dire que ce fut une année de travail acharné, mais j'ai donné tout ce que je pouvais pour répondre à vos attentes et j'espère y être parvenue. Pour la partie technique, je tiens enfin à remercier très chaleureusement Rosibel Menéndez.

---

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

---

Madame Velásquez de Avilés, Ambassadrice de la République d'El Salvador et Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, au nom de l'assemblée, je vous remercie.

Comme vous le dites dans votre rapport, la tâche du Conseil d'administration a été ardue cette année parce que, en raison de la réforme du Conseil, nous sommes concentrés sur des questions de gouvernance et des problèmes d'importance cruciale, comme ceux dont a parlé tout à l'heure le Directeur général. Vous vous êtes acquittée de votre tâche avec une capacité que reconnaissons tous. En ma qualité de Vice-président du Conseil, je tiens à témoigner de la façon dont vous avez mené nos débats et comment vous nous avez permis d'aboutir à des positions communes, parfois difficiles à trouver.

Je vous remercie de tout ce travail que vous avez fait pour notre Organisation.

**ALLOCUTIONS D'OUVERTURE DES PORTE-PAROLE  
DU GROUPE DES EMPLOYEURS  
ET DU GROUPE DES TRAVAILLEURS**

---

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

---

Nous passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour, à savoir les allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui vont s'adresser à l'assemblée au nom de leur groupe respectif au sujet des travaux de la Conférence. Ils vont en particulier aborder des questions très importantes qui seront traitées tout au long de l'année.

---

*Original anglais: M. RØNNEST (employeur, Danemark; président du groupe des employeurs)*

---

Nous sommes extrêmement reconnaissants aux gouvernements d'avoir permis au groupe des employeurs de proposer cette année un candidat. Notre reconnaissance va aussi à Luc Cortebeek et au groupe des travailleurs pour leur soutien.

Par le passé, tant les employeurs que les travailleurs ont eu la possibilité de demander la présidence de sorte que puissent être reconnues des personnalités de premier plan dans leurs groupes respectifs, et qui ont apporté une contribution éminente aux travaux de leurs groupes respectifs mais également aux activités de l'OIT, souvent pendant de nombreuses années. Et cela est certainement vrai de Daniel Funes de Rioja, au vu de son expérience dans cette Organisation et de son apport au nom du groupe des employeurs. Je sais que pour jouer ce rôle il aura le professionnalisme, les aptitudes et la personnalité qu'il a toujours démontrés. Nous vous souhaitons plein succès, Daniel, dans votre tâche, et nous nous réjouissons de travailler avec vous, ainsi qu'avec Luc Cortebeek et les gouvernements par le truchement de leurs Vice-présidents.

Permettez-moi maintenant d'évoquer brièvement les questions que nous devons traiter. La Conférence sera appelée à prendre des décisions financières à la suite des discussions qui ont eu lieu au Conseil d'administration, en grande partie pour prendre en compte les changements dans le système des Nations Unies qui n'avaient pas été prévus lors des discussions sur le dernier budget. Nous aurons aussi la possibilité informelle d'avoir un aperçu du prochain cadre stratégique, qui sera élaboré lors de prochaines sessions du Conseil d'administration. Le cadre stratégique est important pour nous tous et, de notre point de vue, il devrait répondre aux principaux défis du monde du travail et établir des priorités claires pour l'action de l'Organisation en tenant compte de ces défis et des besoins des mandants. Nous devons éviter les doublons et les chevauchements dans les travaux de l'Organisation si nous voulons avoir un véritable impact. L'emploi demeure un problème essentiel. Compte tenu du rôle central que le secteur privé joue dans la création d'emplois, l'action et les ressources doivent être axées sur l'instauration des conditions nécessaires pour créer des entreprises et les soutenir. Nous avons besoin de plus d'entreprises si nous voulons des emplois. Nous allons également mettre à l'essai de nouvelles méthodes de travail puisque, l'année prochaine, nous passerons à une Conférence de deux semaines. Nous devons tous jouer notre rôle

pour agir de manière efficiente et efficace à la Conférence internationale du Travail.

Si nous voulons que le temps et l'énergie que nous y consacrons aboutissent à des résultats tangibles, nous devons nous intéresser tout particulièrement aux modalités de nos discussions dans toutes les commissions de la Conférence. La réforme de la Conférence internationale du Travail bénéficie du soutien des mandants du Conseil d'administration. Nous devons maintenant traduire ce soutien dans les faits, ici.

Il y aura également des élections au Conseil d'administration pendant cette session de la Conférence. Nous devons prendre congé de vieux amis et accueillir de nouveaux participants aux travaux du Bureau.

J'aimerais remercier également la Présidente du Conseil d'administration, M<sup>me</sup> Velásquez de Avilés, d'El Salvador, pour sa conduite avisée des travaux du Conseil au cours des douze derniers mois. Enfin, je tiens à remercier le Directeur général de son rapport à la Conférence, que nous nous réjouissons d'examiner en plénière la semaine prochaine.

---

*Original anglais: M. CORTEBEECK (travailleur, Belgique; président du groupe des travailleurs)*

---

J'adresse mes félicitations au Président Daniel Funes de Rioja et aux trois Vice-présidents pour leur élection.

Mes premières pensées aujourd'hui vont aux travailleurs des mines qui ont perdu la vie si tragiquement en Turquie et je souhaite transmettre à leurs familles, à leurs collègues, tous mes sentiments de sympathie et la solidarité du groupe des travailleurs et j'espère aussi de l'ensemble de cette Conférence.

Alors que s'ouvre cette Conférence, j'aimerais aborder les points qui figurent à l'ordre du jour et certaines des priorités pour les travailleurs. D'après les toutes dernières estimations de l'OIT, au moins 20,9 millions de personnes sont victimes du travail forcé à l'échelle mondiale. Aucune région du monde n'est épargnée. Le travail forcé génère 150 milliards de dollars E.-U. en profits illégaux chaque année, soit environ trois fois ceux qui correspondaient aux estimations antérieures.

La traite à des fins d'exploitation du travail constitue également une partie importante, et qui va croissant, de ce secteur de la traite. Les travailleurs migrants, les travailleurs à domicile, les travailleurs domestiques, les travailleurs qui se retrouvent dans une situation informelle et précaire sont les plus vulnérables. Ils restent sans protection aucune et sont souvent victimes d'abus qui ne sauraient être tolérés. Les changements dans les schémas d'exploitation et leur ampleur, conjugués avec la vulnérabilité des victimes, exigent une action courageuse de la part de l'OIT. Pour supprimer le travail forcé, il faudra compléter et renforcer les normes existantes de l'OIT dans le domaine du travail forcé et donner des orientations plus détaillées aux Etats Membres pour qu'ils puissent éradiquer efficacement ce fléau.

Le groupe des travailleurs appuie fortement l'adoption d'un protocole, complété d'une recommandation, afin de combler les lacunes de mise en œuvre et faire progresser la prévention, la protection et les mesures de compensation. Le travail forcé, y compris la traite d'êtres humains, constitue l'une des violations les plus graves des droits humains et va à l'encontre des valeurs constitutionnelles de l'OIT selon lesquelles le travail n'est pas une mar-

chandise. Les victimes du travail forcé sont elles-mêmes des marchandises pour ceux qui les exploitent. Ces victimes n'ont aucun droit, et les normes de l'OIT ne s'appliquent pas à elles. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un protocole. Alors que nous nous approchons du Centenaire de l'OIT, envoyons un message fort sur notre engagement à tous, engagement à protéger les gens contre le fléau que représente le travail forcé.

La deuxième discussion récurrente sur l'emploi nous donne la possibilité de faire le point sur les progrès réalisés et sur les défis qui nous attendent. Le manque d'emplois reste la principale difficulté à laquelle se heurtent les décideurs politiques. La qualité des emplois s'est dégradée avec une augmentation de l'insécurité de l'emploi, du travail précaire et des salaires bas, autant de problèmes qui sont aggravés encore plus par des mesures d'austérité qui ont engendré des inégalités croissantes ayant une incidence négative sur l'emploi et la demande agrégée.

Pour relever ces défis, il faudra adopter des politiques économiques et sociales visant à accroître la demande agrégée, notamment à remédier aux inégalités de revenus et au découplage de la croissance de la productivité et des salaires réels.

S'agissant des pays en développement, il convient de mettre davantage l'accent sur une transformation structurelle de l'économie par des politiques sectorielles et industrielles qui permettront aux pays de passer à une production à plus forte valeur ajoutée au lieu de rester piégés dans des secteurs à faible productivité qui ne procurent que des emplois de qualité médiocre.

Le Bureau devrait donner des orientations aux pays afin de mettre en œuvre d'autres politiques qui permettront d'améliorer la quantité et la qualité des emplois. Il faut également plus de recherches et d'instructions sur les politiques qui devraient être mises en œuvre pour remédier aux inégalités et à l'insécurité de l'emploi.

Nous entendons également adopter un cadre complet en vue de l'emploi plein et productif et du travail décent, cadre qui guidera les Etats Membres et qui servira de mécanisme d'examen par les pairs pour les politiques de l'emploi, l'objectif étant de renforcer la cohérence des politiques.

Notre groupe se félicite également de la discussion normative sur la formalisation de l'économie informelle. La grande majorité des travailleurs qui entreprennent des activités économiques dans le secteur informel ne le font pas par choix mais parce qu'il n'y a pas d'emplois décents disponibles. Les travailleurs de l'économie informelle sont assujettis à de nombreux déficits en matière de travail décent. Ils sont exclus de la couverture des lois sur le travail, privés de sécurité sociale, ne touchent que des salaires très bas et se voient refuser la protection que confèrent les principes et droits fondamentaux au travail et autres normes du travail. Les femmes sont représentées de manière disproportionnée parmi les travailleurs de l'économie informelle.

La recommandation devrait tendre à fournir des orientations complètes et pratiques en vue de formaliser l'économie informelle en englobant des questions économiques, sociales et juridiques qui touchent l'économie informelle. L'extension des droits et de la protection aux travailleurs de l'économie informelle devrait être un élément clé de la transition. Des millions de travailleurs dans le monde entier se voient en effet nier leurs droits à cause du

caractère non approprié des lois ou de leur application, lois qui souvent ne couvrent pas toute la gamme des relations qui régissent le travail.

La transition à l'économie formelle exige également que tous les travailleurs touchent un salaire qui leur permette de vivre et puissent accéder à la protection sociale. Ce qui est important, c'est que l'instrument donne également des directives sur les politiques macroéconomiques qui permettront de promouvoir des emplois décents et formels.

Nous saluons le rapport du Directeur général sur l'établissement d'un programme de l'OIT en vue d'une migration équitable. A cet égard, toute stratégie devra se fonder sur une approche axée sur les droits. J'aurai l'occasion d'y revenir la semaine prochaine lors de l'ouverture des discussions sur ce rapport du Directeur général.

Permettez-moi de souligner à nouveau l'importance que notre groupe attache au contrôle des normes de l'OIT. Après les incidents qu'a connus la Commission de l'application des normes en 2012, nous avons beaucoup discuté, que ce soit à titre informel ou formel, au sein du Conseil d'administration, et il y a un résultat important aujourd'hui. Le Conseil d'administration s'est mis d'accord sur le contenu et la valeur du mandat des experts tels que formulés par les experts eux-mêmes, ce qui a des conséquences sur le travail que mène la Commission de l'application des normes.

Vingt-cinq cas seront examinés sans autre condition. Je pense au choix des cas mais aussi à la discussion de ces cas et à la formulation des conclusions. Mais le Conseil d'administration n'a pas terminé son travail. Si l'on se fonde sur les articles 37.1 et 37.2 de la Constitution, nous devons définir comment les différends quant à l'interprétation des conventions peuvent être réglés en préservant le trésor que constituent les interprétations accumulées par les experts pendant quatre-vingt-cinq ans. Et, grâce à d'éminents spécialistes des droits humains dans cette salle, je pense qu'il est inutile de rappeler l'importance du droit de grève.

Outre les cas qui concernent un certain nombre de pays, cette année la commission se penchera sur une étude d'ensemble importante consacrée à l'établissement des salaires minima. Alors que les travailleurs du monde entier font face à une stagnation, voire un déclin des salaires, il importe que les Etats Membres, en consultation avec les partenaires sociaux, veillent à ce que des salaires minima soient établis à des niveaux qui permettent de réduire la pauvreté et l'inégalité des revenus.

Je vous souhaite à tous une Conférence couronnée de succès et soyons ambitieux dans les résultats auxquels nous tendons.

*(La séance est levée à 12 h 15.)*



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                    | <i>Page</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <br><i>Première séance</i>                                                                                                         |             |
| Ouverture de la session .....                                                                                                      | 1           |
| Election du Président de la Conférence .....                                                                                       | 1           |
| Discours du Président .....                                                                                                        | 2           |
| Composition de la Commission de vérification des pouvoirs.....                                                                     | 4           |
| Election des Vice-présidents de la Conférence .....                                                                                | 4           |
| Désignation des bureaux des groupes .....                                                                                          | 4           |
| Constitution et composition des commissions de la Conférence .....                                                                 | 5           |
| Composition de la Commission de proposition .....                                                                                  | 5           |
| Propositions relatives à la publication du <i>Compte rendu provisoire</i><br>de la 103 <sup>e</sup> session de la Conférence ..... | 5           |
| Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence .....                                                           | 6           |
| <br><i>Deuxième séance</i>                                                                                                         |             |
| Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence .....                                                           | 7           |
| Délégation de pouvoir au bureau de la Conférence .....                                                                             | 7           |
| Présentation du rapport du Directeur général.....                                                                                  | 7           |
| Présentation du rapport de la Présidente du Conseil d'administration.....                                                          | 10          |
| Allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe<br>des employeurs et du groupe des travailleurs .....                           | 12          |

.....  
 • Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact  
 • sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais-  
 • sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem-  
 • plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence  
 • sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.  
 • .....